



Bulletin Régional d'Informations

Numéro : 01

Du 06 juillet 2021

SOMMAIRE

Communiqué CRS

Communiqué CRA

Communiqué CRSR

Précision FFVolley pour les créations de clubs

Précision FFVolley sur les types de licence



COMMUNIQUE CRS

Niveau de jeu des équipes Régionales 2020 2021 reconduit pour 2021 2022

Equipes engagées à ce jour

LIGUE DES HAUTS-DE-FRANCE											
N° CLUB	CLUBS	PNM	R1M	PNF	R1F	N° CLUB	CLUBS	PNM	R1M	PNF	R1F
0023697	LAON VB		B		B	0597259	LA CHAPELLE ARMENTIERES		A		
0023703	SOISSONS AGGLO VBC				A	0597584	MOUVAUX VC		B	A	B
0025634	CHÂTEAU THIERRY V.B.		A			0598344	LOOS -HAUBOURDIN VB		A	A	
0025847	LA FERRE VBC				B	0598741	HAZEBROUCK VB		A		A
0027343	VILLERS COTTERETS VB	B		A		0599142	BAILLEUL VBC		A	A	B
0028567	SAINT QUENTIN F.L. VB		B		C	0599408	CYSOING VBC	A			
0084069	SEDAN VB		A			0599512	AULNOY LEZ VALENCIENNES	A			A
0084070	RETHEL C VB	A			A	0599522	BELLAING VB		B		
0510012	REIMS METROPOLE VB	B	C			0599844	LYS LEZ LANNOY		A B		A
0515956	EPERNAY RC VB		A	A		0599848	DUNKERQUE GRAND LITTORAL	B	C		B
0590007	VAL DE SAMBRE JM		A		A	0606669	RANTIGNY-LIANCOURT VB	A			A
0590018	LE QUESNOY		A			0607718	ORRY LAMORLAYE C.SERVAL				A
0590024	FAMARS CSL	B	C	A		0607720	PONT SAINTE MAXENCE US VB		A		
0590025	HELLEMES-LILLE	A	B		A B	0607729	BEAUVAIS OISE UC VOLLEY	B		A	B
0590033	LIEU SAINT AMAND		A			0608712	COMPIEGNE V	A			A
0590035	TOURCOING STEL		A			0622016	LE TOUQUET AC	A			B
0590036	VALENCIENNES VC			B	C	0622020	AGNY				A
0590038	SAINT AMAND VB		A			0622023	LILLERS				A
0590041	HALLUIN VM				B	0622028	NOYELLE SOUS LENS	A			A
0591896	LILLE U.C*		A			0622039	BERCK SUR MER		A	A	
0593336	MARQUETTE LEZ LILLE SMS	B	C		B	0622040	HERSIN COUPIGNY		A		
0593506	LILLE SPORT ET JOIE		A		A	0622126	HARNES VB	C			
0593656	CAUDRY		C	A		0622439	OIGNIES ES		A		A
0593916	MARCO EN BAROEUL VC	A			C	0623082	CALAIS STELLA E.S	A		B	C
0594143	LA MADELEINE VB		A			0626438	BEAURAINS AS		A		
0594399	HALLUIN VCM	B				0628128	CALAIS LIS S.PIERRE		C		
0594597	VILLENEUVE D ASCQ		A		A	0628274	ARQUES ES	A			A
0594680	TOURCOING LM	C	D			0628859	ARRAS RC		A		A
0595407	SAINT ANDRE US	A		A	B	0628929	HARNES VC			C	
0595600	DOUAI VB	A	B		A	0628986	LIEVIN VC			B	
0595712	SAINT POL / MER VB	A			B	0803771	AMIENS METROPOLE VOLLEY			A	
0595763	WATTIGNIES VBC		A	A		0803781	LONGUEAU AMIENS METRO VB	B		B	
0596135	CAMBRAI VBC	D			A	0807047	RAINNEVILLE US			A	

Jaune GSA Nationaux, Orange GSA Régionaux

N'oubliez pas vos engagements avant le 20 JUILLET 2021

COMMUNIQUE CRA

LISTING ARBITRES / MARQUEURS SAISON 2021/2022 :

Veillez-vous réengager en remplissant le formulaire **AVANT LE 22 AOÛT 2021** : [ICI](#)

ATTENTION LORS DE LA SAISIE DES INFORMATIONS :

- Ne pas confondre pas votre nom et prénom,
- A votre date de naissance (année par défaut 2020),
- Ne pas mettre d'abréviation dans le club (ex : USSA au lieu ST ANDRE, HVB au lieu HARNES VB ...),
- Majuscules de préférence (pas d'accent),
- Vérifiez votre adresse électronique,
- Lorsque vous êtes arbitre, vous êtes automatiquement marqueur, ne pas s'inscrire deux fois.

Pour les arbitres désignés régulièrement en Pré national et/ou National et/ou en Coupe de France Jeunes, remplir le formulaire de disponibilités **AVANT LE 22 AOÛT 2021** : [ICI](#)

TUTORIEL FDME / FORMATION ARBITRAGE:

- Un tutoriel (en PDF) est à disposition sur le site de la Ligue des Hauts de France afin de rappeler les fondamentaux d'utilisation de la FDME. [ICI](#)

PARTENARIAT FFSU / LIGUE HDF VOLLEY ET CRA

- La CRA des HDF a validé un partenariat fort avec la FFSU pour l'encadrement de ses stages de formation marqueur et arbitres ainsi que ses matchs de championnat. Une convention entre la ligue Régionale des Hauts de France de Volley Ball et la FFSU sera signée en septembre 2021.

COMMUNIQUE CRSR

Les nouveaux règlements sont sortis et voici le lien pour y accéder directement :

[ICI](#)

Précision FFVolley pour les créations de clubs



NOTICE PREMIERE AFFILIATION_PACK CREATION D'UN CLUB

2021/2022

I- PACK CREATION GROUPEMENT SPORTIF DEPARTEMENTAL

Saisons	Affiliation et Réaffiliation	Licences	Dotation
N	16 Euros	2 licences «Dirigeant » facturées à 50 % et 10 premières licences joueurs ou VPT à 1 Euro.	10 Ballons
N+1	Gratuité*	2 licences « Dirigeant » facturées plein tarifs et 10 premières licences joueurs renouvelées facturées à 50 % du tarif appliqué annuellement (+ une réduction supplémentaire de 25 % sur le coût les licences renouvelées)*	5 Ballons

II- PACK CREATION GSA VOLLEY *

Saisons	Affiliation et Réaffiliation	Licences	Dotation
N	16 Euros	50 premières licences joueurs ou VPT à 1 Euro. Les licences Encadrants facturées selon le tarif appliqué selon le type de licence demandé	10 Ballons
N+1	Gratuité *	50 premières licences joueurs ou VPT renouvelées sont facturées à 50 % du tarif appliqué annuellement. (+ une réduction supplémentaire de 25 % sur le coût les licences renouvelées)*	5 Ballons

III- DOCUMENTS UTILES POUR LA CREATION D'UN GSD OU D'UN GSA

L'ensemble des documents sont téléchargeables à partir du lien suivant :

<http://extranet.ffvb.org/211-37-1-Affiliations-et-informations-aux-clubs>

*mesure annuelle – Plan de relance saison 21/22.

IV- PACK CREATION GSA CLUB JEUNES

Tarifs affiliation et réaffiliation

	Tarifs	Dotation pour le GSA partenaire (si minimum de 20 licences « Evènementielle-Initiation » et 1 licence « Encadrement-Dirigeant »)
Affiliation	16 euros	10 Ballons
Réaffiliation	Gratuité Saison 21/22	5 Ballons

Tarifs licences

	« Evènementielle- Initiation »	« Encadrement - Dirigeant »	« Double Appartenance » (= licence compétition VB permettant de jouer avec le club partenaire)
Création de licences	Licences offertes	1 licence offerte	Licences offertes
Renouvellement de licences	Licences offertes	1 licence offerte	Toutes les licences renouvelées sont facturées 2 euros (1€ FFvolley - 1€ Ligue)

Précision FFVolley sur les types de licence



Les Licences FFVolley

2021/2022

I- Types de Licences et Option -

TYPES LICENCES	OPTIONS	MUTATIONS	COMMENTAIRES
ENCADREMENTS			
ENCADREMENT	DIRIGEANT	NON	Peut être inscrit sur une feuille de match uniquement en qualité de marqueur ou de responsable de salle.
ENCADREMENT	SOIGNANT (Médecin, Kinésithérapeute, Ostéopathe, Préparateur Physique)	OUI sans droit de mutation	Une seule licence Encadrement est nécessaire pour ces 3 fonctions avec le choix d'options cumulables. Cette licence permet également d'être Dirigeant de GSA
ENCADREMENT	ARBITRE	OUI avec droit de mutation	
ENCADREMENT	EDUCATEUR SPORTIF (Enseignant, Animateur, Educateur, entraîneur, entraîneur adjoint)	OUI avec droit de mutation	
ENCADREMENT	PASS BENEVOLE	NON	Peut être Responsable de Salle uniquement sur les rencontres régionales et départementales
JOUEURS – COMPETITION VOLLEY-BALL			
JOUEURS	PRO	OUI avec droit de mutation	Pas de part régionale. La FFVolley reverse à la LNV et/ou à la ligue régionale
JOUEURS	SENIORS/MASTERS	OUI avec droit de mutation	Licences Masters délivrée aux licenciés à partir de 40 ans. Cette licence permet de jouer en Senior
JOUEURS	M21 à M18	OUI avec droit de mutation	
JOUEURS	M15 à M7	OUI sans droit de mutation	
COMPET'LIB		NON	Délivrée à partir des M18
PASS'COMPTLIB		NON	Délivrée aux licenciés affinitaires pour participer à la Coupe de France Compét'lib, ainsi que pour les Equipes Compét'lib engagées sous le GSD dans les compétitions départementales. Pas de part régionale sur cette licence. La FFVolley reverse une part à la Ligue Régionale.
JOUEURS – COMPETITION BEACH VOLLEY			
JOUEURS	M18 et plus	OUI avec droit de mutation	
JOUEURS	M15 à M11	OUI sans droit de mutation	
JOUEURS – COMPETITION SNOW VOLLEY			
JOUEURS	M18 et plus	OUI avec droit de mutation	
JOUEURS	M15 à M11	OUI sans droit de mutation	
JOUEURS – COMPETITION PARA VOLLEY			
JOUEURS	SENIOR	OUI avec droit de mutation	
JOUEURS	M21 à M18	OUI avec droit de mutation	
JOUEURS	M15 à M11	OUI sans droit de mutation	
JOUEURS	Pass Para Volley		Licencié également en Compétition VB, Beach ou Snow

La délivrance de toutes les licences **ENCADREMENT** est conditionnée à la production de l'attestation complémentaire, dûment complétée et signée, concernant les activités soumises au contrôle de l'honorabilité effectué par le ministère chargé des sports et définies par les articles L.212-9, L212-1 et L322-1 du code du sport.

Pas de nécessité d'un certificat médical

Pour l'encadrant majeur en création, la licence « Encadrement » nécessite, un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du Volley-Ball ou à l'encadrement du Volley-Ball, datant de **moins de 1 an**. **Pour l'encadrant majeur en renouvellement (y compris par mutation)**, la licence « Encadrement » nécessite tous les trois ans, un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du Volley-Ball ou à l'encadrement du Volley-Ball datant de **moins de 1 an**. **Entre chaque renouvellement triennal**, le sportif doit renseigner un questionnaire de santé et attester que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, un certificat médical, datant de **moins de 6 mois**, attestant l'absence de contre-indication à la pratique du volley-ball ou de l'encadrement du volley-ball est nécessaire pour obtenir le renouvellement de cette licence. **Pour l'encadrant mineur**, la licence « Encadrement » ne nécessite pas de certificat médical, sous réserve que le représentant légal atteste que toutes les réponses aux questions du « Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur » sont négatives. A défaut, un certificat médical, datant de **moins de 6 mois**, attestant l'absence de contre-indication à la pratique du volley-ball ou à l'encadrement du Volley-Ball est nécessaire pour obtenir cette licence.

Pour le sportif majeur en création, la licence joueur nécessite, un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive concernée, y compris en compétition datant de **moins de 1 an**. **Pour le sportif majeur en renouvellement (y compris par mutation)**, la licence joueur nécessite tous les trois ans, un certificat médical attestant l'absence de contre-indication la pratique sportive concernée, y compris en compétition, datant de **moins de 1 an**. Entre chaque renouvellement triennal, le sportif doit renseigner un questionnaire de santé et attester que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, un certificat médical, datant de **moins de 6 mois**, attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive concernée, y compris en compétition est nécessaire pour obtenir le renouvellement de la licence joueur. **Pour le sportif mineur**, la licence joueur ne nécessite pas de certificat médical, sous réserve que le représentant légal atteste que toutes les réponses aux questions du « Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur » sont négatives. A défaut, un certificat médical, datant de **moins de 6 mois**, attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive concernée, y compris en compétition est nécessaire pour obtenir la licence joueur.

II- Double licence Compétition dans deux GSA Différents

Le licencié « Compétition Volley-Ball » ou « Compétition Beach Volley » dans un club A qui selon les règlements en vigueur pourra se voir délivrer une deuxième licence avec l'une des mentions suivantes :

- Une licence Compétition VB option Open dans un club B
- Une licence Compétition VB option PPF dans un club B

III - Coût des licences multiples dans un même GSA métropolitains

Le licencié Compétition (Volley-Ball, Beach Volley, Snow Volley ou Compet'lib) qui demandera une licence Encadrement dans le même GSA verra sa deuxième licence facturée : **5 Euros**

Le licencié (**M18 à Masters**) Compétition (Volley-Ball, Beach Volley, Snow Volley ou Compet'lib) qui demandera une autre licence Compétition (Volley-Ball, Beach Volley, Snow Volley ou Compet'lib) dans le même GSA verra sa ou ses licences supplémentaires facturées : **10 Euros**

Le licencié (**M15 à M9**) Compétition (Volley-Ball, Beach Volley ou Snow Volley) qui demandera une autre licence Compétition (Volley-Ball, Beach Volley, Snow Volley) dans le même GSA verra sa ou ses licences supplémentaires facturées : **5 Euros**

IV.- Archivage formulaires licences

Le formulaire de demande de licence dûment complété et signé par l'intéressé doit obligatoirement être en possession du GSA recevant avant toute saisie de demandes de licence (création, renouvellement ou mutation).

Ce formulaire devra obligatoirement être archivé dans l'espace club dans les 30 Jours qui suivent la saisie de la licence.

Tout GSA qui n'aura pas suivi ces deux points se verra sanctionné d'une amende fixée au Montant des Licences Droits et Amendes (MDLA) 2021/2022.
